

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024****DEPARTEMENT**

Des Landes

----

**Commune**

De SEIGNOSSE

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 0

Procurations : 6

Votants : 27

**Date d'affichage :**

17 septembre 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 23 du mois de septembre, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 17 septembre 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Quitterie HILDELBERT, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX.

Messieurs, Gérard BERNARD, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, André de POUMAYRAC de MASREDON, Marc JOLLY, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Pouvoirs :**

Madame Elise COUGOUREUX a donné procuration à Monsieur Gérard BERNARD

Monsieur Alexandre d'INCAU a donné procuration à Madame Maud RIBERA

Monsieur Franck LAMBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Madame Carine QUINOT a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Monsieur Christophe RAILLARD a donné Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Secrétaire de séance : Isabelle ETCHEVERRY

**Objet : Modifications des lots 6, 11 et 12 - marché de travaux pour la restructuration du groupe scolaire des Deux-étangs**

**Vu** l'article L1414-4 Code des Collectivités territoriales définissant le rôle de la commission d'appels d'offres dans le cadre des avenants aux marchés publics ;

**VU** le Code de la commande publique entrée en vigueur depuis le 1 avril 2019 et en particulier ses articles R2194-7 et 8 permettant la modification des marchés publics ;

**VU** la délibération n°11 du 26 septembre 2022 portant signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement dont le titulaire est le cabinet d'architecture HIRU ;

**VU** la délibération n°10 du 24 juin portant attribution des lots pour le marché de travaux de restructuration et d'extension de l'école des Deux-Etangs et notamment les lots :



- LOT 6 – CARRELAGES FAIENCE avec OYHAMBURU pour un montant 134 980.90€ HT
- LOT 11 – CUISINE avec FROID PYRENEEN pour un montant de 84 086.96€HT
- LOT 12 – TERRASSEMENT VOIRIE ASSAINISSEMENT avec COLAS pour un montant de 828 525.10 € HT ;

**Considérant** que des modifications de faible montant sont nécessaires pour les lots suivants :

- Lot 6 : Les travaux supplémentaires prévoient la mise en place d'un isolant phonique sous carrelage sous l'espace de propreté du bâtiment « salles d'activités » et l'intégration au lot 06 de la fourniture et la pose des siphons de la cuisine initialement prévues au lot 11.
- Lot 11 : les travaux en moins-value sur ce lot concernent le retrait de la fourniture et la pose des siphons de la cuisine qui seront intégrés au lot 6 pour un meilleur prix.

**Considérant** les propositions financières des entreprises suivantes et validées par la maîtrise d'œuvre :

- Lot 6 : travaux en plus-value d'un montant de 1 854.69 € HT
- Lot 11 : travaux en moins -value d'un montant de 1 707.48 € HT

Soit des travaux modificatifs sur le marché global d'un montant total de 147.21€ HT.

**Considérant** la demande de sous-traitance présentée par l'entreprise COLAS – LOT 12 pour réaliser l'abattage des arbres pour un montant de 1 250 € HT par l'entreprise SAS MARIA LUCIO ;

**Considérant** que la SAS MARIA LUCIO présente les garanties suffisantes pour la mise en œuvre de cette prestation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

#### **DECIDE :**

**Article 1 :** D'accepter les avenants n° 1 suivants :

- Lot 6 : travaux en plus-value d'un montant de 1 854.69 € HT portant le montant total du lot à 136 835.59€ HT
- Lot 11 : travaux en moins -value d'un montant de 1 707.48 € HT portant le marché à 82 379.48 €HT ;

**Article 2 :** De signer les avenants pour les lots 6 et 11 comme cité à l'article 1 et toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

**Article 3 :** D'accepter et d'agréer les conditions de paiement de la SAS MARIA LUCIO pour un montant global de 1 250 € HT ;

**Article 4 :** De signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces relatives à sa bonne exécution.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,**  
**Et ont signé au registre les membres présents.**

**Le Maire :**

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la commune.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

**COLLECTIVITE : Commune de SEIGNOSSE / Délibération 01 - CM d**  
**3 sur 3**

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le **23 septembre 2024 / P**

ID : 040-214002966-20240923-DEL01\_20240923-DE



**Le/la secrétaire de séance,**

**Pour extrait conforme,**  
**Le Maire,**  
**Pierre PEBASTAINGS**

Transmise au contrôle de légalité le : 26/09/2024

Publiée le : 27/09/2024